

RAPPORT N°4 : CONVENTION VTT AVEC GRANIT BIKE

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes gère l'espace VTT intitulé « Ambert Crêtes du Forez » qui incluait notamment un service de location de VTT à la Gare d'Ambert. Ce service est amené à évoluer puisque des privés se sont récemment positionnés pour gérer ce service.

Vu la commission tourisme du 27 avril 2021,

Il est proposé de retenir l'offre de Granit bike pour gérer la location de VTT à assistance électrique à la Gare d'Ambert dans les conditions définies par la convention ci-jointe.

Sur proposition du Président,

Délibération,

il vous est proposé :

- de valider la convention jointe en annexe entre Granit Bike, et la Communauté de communes Ambert Livradois Forez ;
- d'autoriser M. le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette disposition et de le charger de toutes les démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.